

COMMISSION MIXTE CENTRE DE FORMATION DES CLUBS

PROCES-VERBAL N°1 DU 18 septembre 2025

Saison 2025/2026

Présents :

Marie ROSCOUET, Gérard MABILLE, Richard GOUX, Julien BLAISE, Eric HALLE et Bernard BELY, membres

Excusés :

Philippe FANTINEL et Paul MURACCIOLE, membres

Assistent :

Axelle GUIGUET, Directrice Technique Nationale

Bertrand LEYS, Directeur Technique National Adjoint

Marc FRANCASTEL, Directeur de la Performance à la FFvolley pour le volley indoor

Alex DRU, Responsable juridique

Le 18 septembre 2025, la Commission Mixte des Centres de Formation des Clubs (ci-après la « CMCFC ») s'est réunie en visioconférence, sur convocation régulière de ses membres, aux fins d'échanger notamment sur l'ordre du jour suivant :

- Etude des réponses des clubs professionnels féminins disposant d'un Centre de Formation suite à la réunion du 17 juin 2025 ;
- Prise de décision concernant l'organisation d'un Challenge France pour la saison 2026/2027 ;
- Mise en place d'un rétroplanning pour la saison 2025/2026.

Date de publication : 31/03/2026

**ETUDE DES REPONSES DES CLUBS PROFESSIONNELS FEMININS
DISPOSANT D'UN CENTRE DE FORMATION SUITE A LA REUNION DU 17
JUN 2025**

Pour rappel, et au regard des échanges constructifs ayant eu lieu lors de la réunion du 17 juin 2025 avec l'ensemble des représentants des neuf clubs professionnels, la CMCFC, par l'intermédiaire de son secrétariat, a envoyé aux clubs concernés un courrier électronique reprenant les grandes lignes de la réunion et incluant le support de présentation de la DTN. L'objectif était de permettre aux clubs de transmettre leurs remarques et leur positionnement sur la création du Challenge France dès la saison 2026/2027.

À l'issue de ce courrier :

- Cinq clubs sur neuf ont répondu : VOLLEY CLUB MARCQ-BAROEUL, VOLLEY MULHOUSE ALSACE, LES NEPTUNES DE NANTES, RACING CLUB DE CANNES et TERVILLE FLORANGE OLYMPIQUE CLUB VOLLEY-BALL ;
- Parmi ces réponses, une seule a été négative, celle du club des NEPTUNES DE NANTES ;
- Les quatre autres clubs ont validé le projet, en formulant un certain nombre de prérogatives et remarques destinées à garantir une meilleure cohérence et application du projet proposé par la DTN ;
- Les remarques, y compris celles négatives formulées par LES NEPTUNES DE NANTES, permettent toutefois à la DTN et à la CMCFC de les identifier et de les prendre en compte dans la suite du projet.

Par ailleurs, de nombreuses remarques formulées ne concernaient pas directement le Challenge France, mais restent importantes et seront prises en compte par la commission dans le cadre d'autres sujets identifiés dans la feuille de route de l'olympiade, pour lesquels un travail reste à réaliser.

Enfin, quatre clubs n'ont pas répondu par courrier électronique, mais ont manifesté leur intérêt lors de la réunion du 17 juin 2025, sans oppositions formulées pendant ou après la réunion : LEVALLOIS PARIS SAINT-CLOUD, BEZIERS VOLLEY, VOLERO LE CANNET et VANDOEUVRE NANCY VOLLEY-BALL.

**DECISION CONCERNANT L'ORGANISATION D'UN CHALLENGE FRANCE
POUR LA SAISON 2026/2027**

La CMCFC a décidé, à l'unanimité de ses membres, de valider la création du Challenge France, à la suite des retours à la majorité des clubs professionnels féminins disposant d'un CFC ayant répondu au courrier électronique envoyé par son secrétariat. Cette validation prend en considération les remarques et propositions émises par les clubs concernant l'élaboration du projet.

Aujourd'hui, la CMCFC demande à la DTN de travailler en étroite collaboration avec le service sportif de la FFvolley afin de concevoir un Règlement Particulier des Epreuves (RPE) dédié au Challenge France et à ses modalités de participation.

Plusieurs questions restent à clarifier, notamment celles concernant la participation des clubs, qu'elle soit obligatoire ou facultative.

La DTN et la CMFC envisagent également d'élargir le Challenge France à d'autres clubs ne disposant pas encore d'un CFC, afin d'augmenter le nombre d'équipes participantes. Ces clubs pourraient être identifiés selon des critères cohérents, tels que la participation déjà aux championnats professionnels, ce qui permettrait d'accompagner des clubs ne disposant pas encore d'un CFC mais ayant la capacité ou le droit d'en créer un.

D'autres équipes pourraient être celles susceptibles de monter la saison suivante dans le championnat professionnel, notamment les équipes d'élite éligibles. L'objectif est de valoriser la formation française et d'offrir un cadre structuré à davantage d'équipes.

Ces propositions, élaborées par la CMFC, sont en cours d'étude. Les décisions définitives seront prises par le RPE lors de la prochaine réunion, puis présentées aux clubs professionnels féminins disposant d'un CFC.

MISE EN PLACE D'UN RETROPLANNING POUR LA SAISON 2025/2026

L'objectif, comme énoncé précédemment, est d'organiser une réunion entre la DTN et le service sportif afin de mettre en place un RPE qui soit malléable et facile d'approche, avant de le présenter aux clubs professionnels féminins disposant d'un CFC.

Il est important que ce RPE soit finalisé avant le mois de février, afin de recueillir la réponse des clubs dans les délais nécessaires pour pouvoir le soumettre au Conseil d'administration de la FFvolley pour validation.

Par la suite, le secrétariat de la CMFC précise que les prochaines étapes porteront sur la refonte du cahier des charges, tant sur la forme que sur le fond, pour avis de la CMFC puis transmission au ministère des Sports.

L'un des autres objectifs identifiés est de renforcer le système des JIFF et de se concentrer sur l'étude de l'indemnité de formation, afin de déterminer s'il convient de la revaloriser ou non. Cette analyse devra s'appuyer sur une étude documentée, argumentée et cohérente, qui sera examinée par la CMFC au cours de la saison sportive.

Marie ROSCOUET
Présidente de la CMFC

